

*Présidence de la République du Sénégal*

*Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la promotion de la Paix*

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

**A LA 61<sup>ème</sup> SESSION**

**DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS**

**UNIES DU 14 MARS AU 22 AVRIL 2005**

*Lue par Maître Mame Bassine NIANG, Ministre Haut Commissaire aux  
Droits de l'Homme et à la promotion de la Paix auprès de Son Excellence  
Maître Abdoulaye WADE Président de la République du Sénégal*

*Genève, le 17 mars 2005*

**Monsieur le Président,**

**Excellences Mesdames, Messieurs les Ministres,**

**Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de délégation,**

**Excellences Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,**

**Madame le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme,**

**Mesdames, Messieurs**

L'honneur m'échoit de joindre ma voix à celle des illustres orateurs qui m'ont précédée, pour vous adresser au nom de la délégation sénégalaise et en mon nom personnel, mes vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 61<sup>ème</sup> Session de la Commission des Droits de l'Homme.

Cette élection est un témoignage éloquent des qualités exceptionnelles que vos pairs reconnaissent en vous et je tiens à vous assurer de la pleine collaboration de la délégation sénégalaise en vue de vous aider à vous acquitter, avec succès, de la tâche combien délicate qui vous est confiée.

Je tiens, à ce stade, renouveler, par votre entremise les sentiments de compassion et de sympathie du peuple sénégalais à l'endroit des pays qui comme le vôtre ont été durement affectés par les ravages du tsunami en Asie du Sud.

Je saisis également cette occasion pour féliciter l'ensemble des autres membres du Bureau pour leur élection et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

Qu'il me soit aussi permis de rendre un vibrant hommage à Monsieur l'Ambassadeur Mike SMITH pour la délicatesse et le savoir-faire dont il a fait montre en présidant avec succès les travaux de la 60<sup>ème</sup> Session de la Commission des Droits de l'Homme.

Mes sincères remerciements et la haute appréciation de ma délégation s'adressent aussi à Madame Louise ARBOUR, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour la compétence et la clairvoyance dont elle fait preuve dans ses fonctions et pour l'importante déclaration qu'elle a faite lors de la cérémonie d'ouverture de nos travaux.

Par ma voix, la République du Sénégal lui exprime à nouveau ses vœux ardents de réussite ainsi que l'assurance de sa constante disponibilité à collaborer avec ses services pour faire avancer la noble cause des droits de l'Homme.

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal demeure convaincu que la Commission des Droits de l'Homme telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, bien que perfectible à bien des égards comme toute œuvre humaine, reste le lieu où doit continuer de s'incarner la vocation, exprimée dans la Charte de San Francisco, d'être un « centre où s'harmonise les efforts des nations vers des fins communes ».

La solidarité entre les hommes, but ultime de l'Organisation du monde, est précisément ce à quoi doit travailler la Commission.

Tâche ardue, ingrate même par moments, et qui requiert, de la part de ceux qui y sont préposés, d'autant plus d'engagement et d'abnégation qu'il n'y a pas plus noble cause que celle qui nous vaut l'honneur et le privilège de nous réunir annuellement ici à Genève : la défense et la promotion des droits de l'homme et de sa dignité.

A la patience qu'exige en soi un tel ouvrage, s'ajoute, dans les contextes souvent houleux où la Commission est amenée à travailler, l'exposition à des critiques qui doivent nous amener à nous remettre en cause parfois, en ayant constamment à l'esprit la vocation de cette Commission.

Certes, dans cette ère tourmentée et confuse, le combat pour la promotion des droits de l'homme peut tenir de la gageure mais c'est l'immensité du défi qui donne la mesure de la nécessité du dépassement de soi et de la noblesse de la tâche.

C'est le refus de la résignation qui fait la grandeur de notre combat à tous.

### **Monsieur le Président,**

Le Sénégal a toujours été très attentif aux questions qui sont débattues dans des enceintes comme celle dans laquelle nous sommes réunis aujourd'hui. Le renforcement de l'Etat de droit, la promotion et la sauvegarde de tous les droits de l'homme, l'approfondissement de la démocratie et le développement d'une culture de la paix et de la tolérance comptent parmi les objectifs que la République du Sénégal s'assigne prioritairement. Une certaine tradition historique et culturelle nous y prédisposait, et les impératifs de nature politique liées à la construction de l'Etat ou à la conquête du pouvoir n'ont, fort heureusement, jamais sacrifié les exigences de la cohésion nationale et du traitement équitable des citoyens. Les pouvoirs publics sénégalais se sont toujours efforcés de sauvegarder cet acquis et même de le fortifier.

La recherche des voies et moyens propres à garantir la paix et la stabilité du pays procèdent, dans ces conditions, de l'inclination naturelle. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement sénégalais a toujours mis un point d'honneur à

régler pacifiquement et dans l'intérêt de tous, le conflit de la Casamance, région de notre pays qui a connu des troubles certes localisés, mais dont l'exigence d'unité nationale et de dialogue ne pouvait s'accommoder de la simple persistance. C'est ainsi que les autorités ont promptement ouvert des pourparlers avec les responsables du Mouvement en cause, et réussi, il y a à peine trois mois, précisément le 30 décembre 2004, à conclure des accords de paix dont tout le monde a salué l'avènement. La paix retrouvée s'accompagne d'un projet de reconstruction de la région sinistrée, l'Etat ayant mis en place un plan d'investissement qui se chiffre à plusieurs dizaines de milliards de francs, et qui est destiné aussi bien à assurer le relèvement économique que l'insertion sociale et professionnelle des anciens combattants.

### **Monsieur le Président,**

Des réformes législatives ont été entreprises ces dernières années au Sénégal ; elles ont été marquées notamment par l'affirmation de nouveaux droits, comme celui de l'égal accès aux services publics et à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux, le droit de s'opposer au plan politique, et de l'exprimer notamment par la marche pacifique ou à travers une presse dont le régime, aux termes de la Constitution, reste « libre ».

Dans le même contexte, il me plaît aujourd'hui de rappeler devant cette auguste Assemblée, que le 15 Juillet 2004, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, dans un souci de renforcer davantage le droit à la vie, attribut inaliénable de la personne humaine et valeur suprême dans l'échelle des droits de l'homme, fit une déclaration solennelle pour manifester son intention de faire abolir la Peine de Mort.

La loi portant abolition de la peine de mort au Sénégal a été adoptée par l'Assemblée Nationale, le 10 Décembre 2004, journée pleine de symbole.

Des droits ont également été reconnus à des minorités, comme des handicapés ou les femmes. Pour celles-ci, non seulement le Sénégal a souscrit des engagements internationaux, mais il a proclamé de nouveaux droits, plus liés au contexte local, comme l'égal accès à la propriété de la terre, question jusque-là lancinante, dans les zones rurales notamment.

Pour rendre plus effectif l'accès à l'éducation, ce droit essentiel dans les pays en voie de développement comme le nôtre, le Gouvernement de la République a, dans un mouvement sans précédent, décidé l'an dernier d'allouer près de 40% du budget de l'Etat à l'éducation. Une telle manne est destinée aussi bien à mettre en place des infrastructures destinées à accueillir les élèves, étudiants ou chercheurs, qu'à améliorer leurs conditions matérielles d'existence et de travail.

De nouvelles structures ont vu le jour, qui ont pour vocation d'animer cette politique générale de promotion des droits de l'homme. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme et à la Promotion de la Paix que j'ai l'honneur de diriger a été institué en Juin 2004 par Monsieur le Président de la République qui lui a conféré le rang et les attributions d'un Département ministériel.

Une entreprise de restructuration de l'ensemble des services qui s'occupent des droits de l'homme au Sénégal est entreprise depuis près de six mois, pour conférer davantage de cohérence et d'unité à la politique de l'Etat et chercher constamment à l'approfondir, en tant que de besoin, ainsi qu'à harmoniser nos engagements internationaux et notre droit positif national.

Il me plaît de rappeler qu'à cet égard les instruments majeurs de protection des droits de l'homme conçus au plan international font l'objet aujourd'hui d'une consécration constitutionnelle, qu'il s'agisse de la Déclaration universelle



des droits de l'homme de 1948, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ou de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981. Dans la ligne d'une telle politique, la République du Sénégal a appuyé le projet, aujourd'hui matérialisé en un Protocole ouvert à signature, de création d'une Cour africaine des droits de l'homme.

**Monsieur le Président,**

Chaque fois qu'elle le peut ou qu'elle y est invitée, notre pays participe aux efforts entrepris au service de la paix. Dans la sous-région ouest africaine comme partout ailleurs sur le continent, le Sénégal offre régulièrement ses bons offices pour la résolution de conflits ou l'apaisement de situations susceptibles de menacer la paix et la stabilité d'autres Etats. Elle s'acquitte d'une telle mission avec l'humilité et le sens de l'écoute qui conviennent, n'ayant pour unique ambition que d'aider au dépassement de tensions dont il est conscient de pouvoir, au demeurant, pâtir de l'exacerbation.

Ce n'est pas ici, Mesdames et Messieurs, que j'insisterai sur l'évidence du lien qui existe entre l'ajustement des conflits et la préservation des droits de l'homme. Les violations les plus choquantes et les plus massives de ces droits ont lieu, nous le savons tous, dans les contextes de guerre, avouée ou larvée. La violence exprimée par les armes est génératrice d'une culture négatrice de l'humain et du caractère sacré de ses valeurs.

C'est donc par fidélité à ses traditions nationales et aux valeurs de son peuple que le Sénégal, tout en cherchant à améliorer la préservation des droits de l'homme au plan national, mène une politique extérieure qui élève les vertus de

dialogue et de tolérance au rang de leitmotiv. Le dialogue des peuples n'est pas, pour nous, un slogan creux. Le temps présent rend même sa nécessité plus brûlante, tant il existe des facteurs contribuant à le disqualifier. Tous ceux qui travaillent au rapprochement des hommes qui peuplent la planète doivent être appuyés, encouragés et soutenus. Personne ne doit, devant l'ampleur des défis et la montée des périls, être exclue du dialogue entre les citoyens du monde, habitant du « village planétaire ». En vertu d'un tel principe, le Sénégal est ouvert à tous. Il met autant de soin à sauvegarder la qualité de son rapport avec les puissances auxquelles l'unissent des liens historiques, qu'à approfondir ses relations avec les autres, conscient que le désir de dialogue, qui est le sien, exclut nécessairement les approches exclusivistes.

Avec l'« Occident » comme avec l'« Orient », avec le monde judéo-chrétien comme avec une communauté islamique à laquelle se rattachent, sans aucun sentiment particulariste ou discriminatoire, près de 90% de sa population, le Sénégal s'évertue toujours à préserver sa capacité à parler aux autres et, bien entendu, à les écouter. Sans se priver de son droit de critique à l'égard de tel ou tel comportement.

Le Sénégal persévérera dans une telle politique. Il n'est pas déraisonnable de penser que c'est à elle qu'il doit, au moins en partie, certains témoignages d'encouragement ou certains honneurs qui lui ont été faits, comme celui de devoir abriter, au cours de cette année 2005, le Sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) d'une part, et la Conférence sur le dialogue islamo-chrétien d'autre part. C'est enfin au nom de la solidarité entre les hommes que mon pays a été l'initiateur du « Fonds de solidarité numérique », destiné à réduire l'inégalité de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication entre les citoyens des pays riches et ceux des pays en développement.

**Monsieur le Président,**



C'est par le biais de la protection des droits de l'homme que les règles qui gouvernent la société internationale ont connu, ces dernières années, des mutations qualitatives majeures. Qu'il s'agisse de ces nouvelles formes d'« ingérence » qui traduisent un recul des souverainetés étatiques longtemps refermées sur elles-mêmes ou de la criminalisation de certains comportements à travers l'institution de juridictions pénales permanentes ou « ad-hoc », il est toujours question de protéger l'homme, au-delà de la relativité de sa situation dans l'espace et dans le temps. Le resserrement du monde qu'induit l'intensification des échanges économiques et financiers appelle, forcément, un sentiment accru de la communauté de notre destin ainsi que de nouvelles formes de solidarité entre les hommes.

Le pari est évidemment loin d'être gagné et si des rencontres de la nature de celle-ci permettent de mesurer les efforts accomplis et les résultats obtenus, elles sont aussi l'occasion de prendre conscience des carences, et de réfléchir sur les moyens de les corriger. La protection des droits de l'homme, nous le savons tous, est un éternel combat. Les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés ont pour nom instabilité politique et misère sociale. Partie d'une région du monde gangrenée par tant de crises et de conflits, le Sénégal a une haute conscience de la nécessité de travailler à la stabilisation des Etats. L'état du monde atteste qu'il y a moins à craindre de la puissance des Etats que de leur faiblesse. La dilution de l'Etat, l'érosion de l'autorité, le délitement du tissu social sont aujourd'hui les dangers qui guettent le plus les Etats, autant dire nos Etats, entités encore jeunes, toujours en construction.

C'est dire que la défense des droits de l'homme doit s'enrichir d'une nouvelle approche, qui reposerait sur une vision plus prospective et plus prophylactique, au sens médical du terme, c'est-à-dire, en définitive, une approche préventive et globalisante. Aux interventions ponctuelles ou sporadiques, faites sur invite, doit se substituer un suivi permanent, propre à

anticiper sur les crises qui s'accompagnent, si souvent, de tragédies humaines. Telle serait la dimension structurelle du maintien de la paix, concept qui est au cœur de la Charte des Nations Unies, mais dont l'actualité révèle de manière éclatante le lien avec la préservation des droits de l'homme.

C'est pourquoi les pays membres de la francophonie se sont dotés d'un mécanisme performant de protection et de promotion des droits de l'homme, ainsi que de développement de la démocratie et de l'Etat de Droits dans l'espace francophone, il s'agit de la Déclaration de Bamako adoptée le 03 Novembre 2000 et du Programme d'action de Bamako, adopté à Beyrouth, les 18, 19 et 20 Octobre 2002. Nous sommes si fiers de disposer d'outils d'évaluation permanente d'une telle envergure scientifique.

Il s'y ajoute que le projet de l'Union Africaine qu'est le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) dispose également d'un instrument de contrôle de la bonne gouvernance publique et privée à savoir, le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs.

Il est heureux, au demeurant, que ces nouvelles exigences aient été largement prises en compte dans les réflexions qui s'amorcent autour d'une réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le Sénégal appuiera de toutes ses forces toutes les entreprises qui s'inscriront dans la perspective d'un renforcement des moyens de l'Organisation universelle, conscient qu'il est qu'une telle option participe directement de sa vision des droits de l'homme. Ce faisant, il espère traduire en actes un credo dont l'enceinte, dans laquelle nous sommes aujourd'hui réunis, a toujours été un des lieux privilégiés d'expression.

C'est sur ces mots, Mesdames et Messieurs, que je souhaiterais conclure, en réitérant à toutes et chacune des délégations ici présentes, notre engagement sans faille à

travailler à leurs côtés pour une préservation toujours plus efficace des droits de l'homme dans le monde.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

